

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_107

Objet : Actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L311-1, L313-1 L.332-8, L.332-13 à L.332-14 et L.313-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la délibération VA_DEL2026_39 du 03 mars 2026 portant création des grades permettant de pourvoir les emplois vacants ;

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Conformément à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique, chaque emploi permanent de la commune a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, permet aux collectivités en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il

pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au bout de la première année.

Par dérogation, l'article L332-8 du code général de la fonction publique, précise que des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et que le recrutement de fonctionnaires a été infructueux. Compte tenu de la spécificité de certains emplois et de l'anticipation nécessaire à leur pourvoi, il est demandé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, dès lors que les publications sur les emplois cités ci-dessous n'auraient pas permis de recruter un titulaire de la fonction publique ou un candidat inscrit sur liste d'aptitude. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Afin de permettre le remplacement des emplois devenus vacants, il est nécessaire que le Conseil municipal crée les différents grades permettant de pourvoir ces emplois et qu'il permette le recrutement par voie contractuelle sur certains emplois.

Les grades non utilisés lors des futurs recrutements pour chaque emploi vacant seront supprimés en conseil municipal après avis du comité social territorial.

Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : De permettre la création de 104 grades listés en annexe 1.

Article 2 : De permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique pour certains emplois listés en annexe 2. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles pour les effectifs de la présente délibération. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Article 4 : De permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, pour les emplois tels que fixés dans l'annexe de la présente délibération.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 6 : Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 7 : Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222897B-DE-1-1
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026

Annexe 1 : création de postes					
Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Nombre
Adjoint au responsable de structure (2)	Temps complet	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	2
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1
		Animateurs territoriaux	Animateur	B	1
Agent d'accueil	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
			Adjoint administratif principal de 1ère classe		1
		Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
Agent d'entretien (3)	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	2
			Adjoint technique principal de 2ème classe		3
			Adjoint technique principal de 1ère classe		3
Agent des écoles (3)	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	3
Agent de maintenance	Temps complet	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	C	1
Agent de propreté	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1

Aide à la vie quotidienne	Temps complet	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1
		Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
Auxiliaire de puériculture (6)	Temps complet	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	6
		Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	5
			Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		5
Animateur	Temps complet	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1
		Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
Assistant de direction	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet 4h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		1
Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet 4h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		1
Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet 10h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1
Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet 10h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		1

ASVP CSU	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
Contrôleur voirie	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
Econome de flux	Temps complet	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	A	1
Educateur sportif des activités terrestres	Temps complet	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S.	B	1
			Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe		1
			Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe		1
Gardien de P.M. - Fourrière	Temps complet	Agents de police municipale	Gardien-brigadier de police municipale	C	1
			Brigadier chef principal de police municipale		1
Gardien de P.M. - Brigade de jour	Temps complet	Agents de police municipale	Brigadier chef principal de police municipale	C	1
Gestionnaire administratif (3)	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1
			Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2
		Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	2
			Rédacteur principal de 2ème classe		1
			Rédacteur principal de 1ère classe		1
Gestionnaire technique	Temps complet	Techniciens territoriaux	Technicien	B	1
			Technicien principal de 2ème classe		1
			Technicien principal de 1ère classe		1
Jardinier	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1

Officier d'état-civil	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
		Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
		Placier	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe
Plombier	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
REM	Temps complet	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1
Responsable de pôle	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
			Rédacteur principal de 2ème classe		1
			Rédacteur principal de 1ère classe		1
		Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1
Responsable de structure	Temps complet	Animateurs territoriaux	Animateur	B	1
			Animateur principal de 2ème classe		1
Technicien	Temps complet	Techniciens territoriaux	Technicien	B	1
Adjoint au responsable de structure	Temps complet	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	A	2
TOTAL					104

Annexe 2 : emplois permanents ouverts à la voie contractuelle					
Emploi	Service d'affectation	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emploi	Grade	Fiche de poste
Technicien	Direction des systèmes d'information	Temps complet	Techniciens territoriaux	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> - Installation et gestion des équipements informatiques et téléphoniques - Gestion des incidents d'exploitation - Assistance des utilisateurs - Accompagnement des utilisateurs - Installation et gestion du parc informatique et numérique dans les écoles et les CAL
Assistant d'enseignement artistique	Ecole de musique	TNC 4h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement d'une discipline artistique - Développement et diffusion des pratiques artistiques et culturelles - Accompagnement des pratiques artistiques amateurs du territoire - Participation à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	
Assistant d'enseignement artistique	Ecole de musique	TNC 4h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement d'une discipline artistique - Développement et diffusion des pratiques artistiques et culturelles - Accompagnement des pratiques artistiques amateurs du territoire - Participation à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	
Assistant d'enseignement artistique	Ecole de musique	TNC 10h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement d'une discipline artistique - Développement et diffusion des pratiques artistiques et culturelles - Accompagnement des pratiques artistiques amateurs du territoire - Participation à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement
Assistant d'enseignement artistique	Ecole de musique	TNC 10h	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement d'une discipline artistique - Développement et diffusion des pratiques artistiques et culturelles - Accompagnement des pratiques artistiques amateurs du territoire - Participation à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement
				Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	

Econome de flux	Direction du patrimoine bâti	Temps complet	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les relations avec les différents services et les partenaires externes - Gestion et optimisation des consommations d'eau et d'énergie de la collectivité - Analyse des anomalies éventuelles de facturation et contrôle des dérives de consommation - Gestion des demandes de nouveaux branchements ou contrats auprès des opérateurs et fournisseurs - Evaluation des consommations et conseil en matière d'optimisation - Relation avec les usagers
Gestionnaire technique	Direction du patrimoine bâti	Temps complet	Techniciens territoriaux	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion, optimisation des consommations d'eau et d'énergie de la collectivité - Analyse des anomalies éventuelles de facturation et contrôle des dérives de consommation - Détection des équipements sur-consommateurs et transversalité avec les CTM et le service CET - Suivi des factures fluides - Relation avec les différents fournisseurs d'énergie et les usagers
				Technicien principal de 2ème classe	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de tableaux de bord de suivi de l'énergie - Sensibilisation des utilisateurs et des différents intervenants aux économies d'eau et d'énergie, en partenariat avec les exploitants et le service CET
				Technicien principal de 1ère classe	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de l'ensemble des tâches liées à l'exploitation des systèmes de télégestion et de télérelève - Gestion des demandes de nouveaux branchements au contrats auprès des opérateurs et fournisseurs
Auxiliaire de puériculture (5)	Petite enfance	Temps complet	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe normale	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge et suivre un groupe d'enfants - Veiller au développement affectif et social des enfants - Apporter à l'enfant la sécurité matérielle et affective, favoriser son bien-être et son éveil dans le cadre d'activités prenant en compte son rythme, sa culture familiale, avec le souci de respecter les besoins individuels et collectifs
				Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et informer les parents - Participer au projet pédagogique de la structure

Gestionnaire administratif	Communication et rayonnement	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion budgétaire - Gestion comptable - Gestion administrative - Diffusion de publications toutes boîtes sur le territoire - Correspondant RH
				Rédacteur principal de 2ème classe	
				Rédacteur principal de 1ère classe	
Educateur sportif des activités terrestres	Jeunesse et sports	Temps complet	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S.	<p><u>Sur le temps scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'encadrement pédagogique de différentes activités physiques et sportives au sein des écoles élémentaires de la Ville - Concevoir les programmes des activités à partir des orientations définies par l'autorité territoriale ou les instructions officielles de l'Education Nationale - Assurer l'encadrement des missions ponctuelles qui pourraient lui être confiées, telles que la gestion du matériel, l'organisation de manifestation (U.S.E.P...) <p><u>Sur le temps périscolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'encadrement pédagogique des Centres Municipaux d'Initiation Sportifs - Sensibiliser aux différentes disciplines sportives les jeunes de quartiers et plus particulièrement le public féminin <p><u>Sur le temps extrascolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la direction d'un accueil de loisirs à dominante sportive sur le temps des vacances scolaires
				Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	
				Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	